



HAL
open science

Terres et rapports sociaux dans le Mecklembourg, 1945-1996

Michel Streith

► **To cite this version:**

Michel Streith. Terres et rapports sociaux dans le Mecklembourg, 1945-1996. Cahiers du CEFRES, 1997, Anciens et nouveaux propriétaires, 11f, pp.10. halshs-01166142

HAL Id: halshs-01166142

<https://shs.hal.science/halshs-01166142>

Submitted on 22 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cahiers du CEFRES

N° 11f, Anciens et nouveaux propriétaires

Anne Olivier (Ed.)

Michel STREITH

Terres et rapports sociaux dans le Mecklembourg, 1945-1996

Référence électronique / electronic reference :

Michel Streith, « Terres et rapports sociaux dans le Mecklembourg, 1945-1996 », Cahiers du CEFRES.

N° 11f, Anciens et nouveaux propriétaires (ed. Anne Olivier).

Mis en ligne en janvier 2012 / published on : january 2012

URL : http://www.cefres.cz/pdf/c11f/streith_1997_mecklembourg_1945-1996.pdf

Editeur / publisher : CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE

<http://www.cefres.cz>

Ce document a été généré par l'éditeur.

© CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE



Terres et rapports sociaux dans le Mecklembourg, 1945 - 1996

Michel Streith

Au lendemain de la réunification allemande, le gouvernement fédéral a fait de la restauration de la propriété privée en ex-RDA un préalable à toute politique agricole. À cet effet, un important arsenal juridique et institutionnel a été mis en place afin de privatiser les anciens "biens du peuple". Pour des raisons politiques et idéologiques, le régime socialiste aurait irrémédiablement détruit l'attachement du paysan à sa terre. En transférant aux territoires orientaux de l'Allemagne le modèle occidental de l'exploitation agricole en propriété individuelle ou familiale, les dirigeants ouest-allemands réveilleraient les agriculteurs de leur longue torpeur. Du même coup, ils redynamiseraient un secteur d'activité économique. Or il semble que les anciens coopérateurs, en particulier dans le Mecklembourg, n'aient pas majoritairement intégré le modèle proposé dans leur choix de restructuration.

L'article se propose d'examiner les raisons de ce refus. Une première partie abordera l'évolution des structures foncières en Allemagne de l'Est de 1945 à aujourd'hui. Une seconde partie présentera des pratiques locales de "traitement" du foncier à partir d'une étude réalisée dans une ancienne coopérative. Elle mettra en scène les relations entre les groupes sociaux acteurs de la vie agricole du lieu depuis une soixantaine d'années. Une troisième partie soulignera la portée des stratégies familiales en matière d'accès à la propriété.

L'ETAT DE LA QUESTION

La question de la propriété est au centre des préoccupations du régime est-allemand au lendemain de la Seconde guerre mondiale. En septembre 1945, l'administration soviétique en zone allemande, relayée par le KPD (*Kommunistische Partei Deutschlands*, Parti communiste allemand), engage l'expropriation des domaines. Celle-ci touche les fermes de plus de 100 hectares et les exploitations ayant appartenu à des nazis ou à des criminels de guerre. Cette réforme se prolonge jusqu'en 1950. En cinq ans, 14 089 exploitations agricoles et forestières, soit 3,3 millions d'hectares, sont expropriées. Sur l'ensemble de la zone d'occupation soviétique, 35% de la SAU (Surface agricole utile) est redistribuée, pour 42% d'entre elle aux petits paysans et aux ouvriers agricoles et pour 34% aux réfugiés et aux expulsés des territoires de l'est [BAUERKÄMPER 1994].

Cette action de grande ampleur vise trois objectifs. Un premier, d'ordre politique, participe d'une volonté de rupture avec l'héritage "prussien" des grands domaines. À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, F. Engels [1894] puis M. Weber [1905] dénoncent les conditions de travail et de vie des ouvriers agricoles des grandes exploitations à l'est de l'Elbe. Ils condamnent la misère du prolétariat et soulignent les carences du mode de faire-valoir : un usage rentier de la terre, un faible souci de valorisation des productions, un encadrement policé des employés. Les analyses de ces deux auteurs sont reprises par les partis politiques de gauche dans la première moitié du XX^e siècle. Elles constituent un axe de bataille politique qui trouve un aboutissement concret dans le contexte de l'après-Seconde Guerre mondiale.

Un deuxième objectif, d'ordre "humaniste", consiste en la nécessité d'approvisionner une population croissante, du fait de l'arrivée de millions de réfugiés, en proie à des difficultés. Les villes allemandes sont dévastées. La production et la commercialisation des produits alimentaires sont désorganisées. Dans son roman *Der Engel schwieg* (Le silence de l'ange), H. Böll [1992] décrit les pratiques de marché noir, le désarroi et les frustrations des populations urbaines allemandes de l'après-guerre. L'installation d'individus à la campagne et la distribution de terre est un moyen de résoudre, dans l'immédiat, ces problèmes.

Un troisième objectif, d'ordre sociologique, vise à la création, en milieu rural, d'une classe de petits paysans. Dans cette optique, les terres confisquées sont divisées en lots de 10 à 12 hectares. Les

nouveaux propriétaires deviennent ainsi un groupe social majoritaire, en nombre, dans les campagnes est-allemandes. En 1951, 70,7% des surfaces cultivées en ex-RDA le sont par des agriculteurs possédant entre 0,5 et 20 hectares [GRÜNEBERG 1965, p. 35]. Ce souci de parcellisation des exploitations correspond à la logique marxiste d'une transition, par étapes, vers le collectivisme. Le point de départ de l'évolution vers le communisme en agriculture consiste à donner des terres à des personnes considérées exclues du mode de production dominant. Cette mesure s'accompagne d'un encadrement technique et politique des nouveaux paysans. En effet, toutes les réformes agraires engagées par des régimes communistes ont ceci de commun qu'elles nécessitent pour les agriculteurs le recours à des structures d'aide ou de soutien. Dans une étude portant sur l'Europe centrale et orientale, M. Drain [1992-1993:143] met en relief les illusions d'indépendance des nouvelles paysanneries "installées" par les réformes agraires. Hormis quelques cas très isolés, la Lituanie ou la Hongrie, la viabilité des petites exploitations passe par le recours des agriculteurs à des organismes d'État ou des coopératives. Cela concerne des actes aussi variés que le prêt de matériel, l'obtention de crédits ou la commercialisation des productions. Dans le Mecklembourg, en 1945, cette dépendance est accentuée dans la mesure où les conditions agronomiques sont mauvaises (faible rendement des terres) et la situation économique désastreuse (destruction de l'outillage et des bâtiments).

Avec la création des coopératives (LPG, *Landwirtschaftliche Produktionsgenossenschaft*, Coopérative de production agricole), de 1952 à 1960, la question de la propriété s'oriente vers des considérations juridiques. La mise en commun de biens privés nécessite un arsenal législatif spécifique. Dans une loi du 3 juin 1959, le gouvernement est-allemand garantit le droit de propriété : "La terre apportée à la coopérative de production agricole pour l'utilisation collective reste la propriété des membres" [§ 7-1]. La dénomination même de LPG contient l'idée d'un regroupement d'associés en vue d'une production commune et non d'un désaisissement de la propriété. Le coopérateur peut ainsi vendre ou transmettre ses terres. Cependant, ses droits sont limités. Il ne peut vendre qu'à l'État, à la coopérative ou à l'un de ses membres. Il ne peut céder son titre par héritage à ses enfants que dans le cas où ceux-ci sont membres de la coopérative. Si un paysan quitte la LPG pour travailler dans un autre secteur de l'économie, il perd sa propriété et reçoit une indemnité calculée sur la valeur de ses biens au moment de son entrée dans la coopérative. Il n'est pas tenu compte de la valorisation de son patrimoine foncier. L'ensemble de ce corpus judiciaire se renforce, en 1982, d'un dispositif de limitation de la liberté individuelle d'usage de la terre. À partir de cette date, les agriculteurs ne sont plus autorisés à reprendre leurs parcelles en exploitation individuelle. Ce droit était accordé dans la loi de 1959. Il n'était que rarement utilisé. Les tentatives d'installation individuelle entraînaient une marginalisation politique de l'agriculteur. De plus, lorsqu'un paysan quittait la LPG, ses terres étaient remises à la coopérative et étaient échangées contre des parcelles à la périphérie de l'exploitation collective. Aux restrictions individuelles s'ajoutent, en 1982, un renforcement de la propriété coopérative. Celle-ci devient "insaisissable" [LPG Gesetz 1985], c'est-à-dire que les propriétaires ne sont plus libres de ressortir de la LPG avec leurs biens ou une surface équivalente. Ainsi, le droit de propriété est intimement lié à la présence physique de l'agriculteur sur son lieu de travail. B. Faivre-Dupaigre [1987, p. 216] rappelle justement qu'à la même époque pratiquement tous les ouvriers de l'industrie bénéficient d'un petit lopin pour la production individuelle. Dépossession des terres pour les agriculteurs, accès à une petite propriété pour les ouvriers: le pouvoir vise à homogénéiser les conditions de vie des ouvriers et des paysans par le biais d'un appareil législatif spécifiquement adapté à la question du droit de propriété.

La question resurgit à la suite de la chute du mur de Berlin. Dans les deux années qui suivent la réunification allemande, le statut du foncier constitue l'objet principal de la littérature juridique, économique et politique. La Loi d'adaptation de l'agriculture (*Landwirtschaftsanpassungsgesetz*), votée en juin 1990, fixe le cadre des réformes. Le principe d'user, de faire fructifier et de transmettre librement les biens fonciers est rétabli. Les membres des anciennes LPG disposent librement de leurs terres. S'ils n'exerçaient plus d'activité au sein des coopératives, ils retrouvent leurs droits et leurs possessions au même titre que les autres. Le problème est délicat pour les gros propriétaires expropriés pendant la réforme agraire. Ils peuvent prétendre à un dédommagement financier ou bien racheter leur ancienne exploitation, en tout ou partie, dans le cadre d'un marché foncier libre. En ce qui concerne les propriétaires expropriés après 1949 ou ayant abandonné leurs terres à la coopérative, la situation est plus complexe. Elle dépend des formes de continuité de l'ancienne coopérative et de l'utilisation du foncier. La priorité est donnée, par la loi, au maintien de l'activité agricole. D'une manière générale, la question de la restitution des terres est plus "épineuse" lorsque l'ancienne LPG

décide de continuer son activité en modifiant uniquement ses statuts juridiques. C'est le cas majoritaire dans le Mecklembourg : 81,6% des surfaces cultivées sont gérées par des personnes réunies en société ou en coopérative [KALFASS 1991]. Dans ce cas, les conflits pour l'accès à la terre ont lieu entre ces entreprises et des exploitants individuels, locaux ou extérieurs à la région. D'une certaine manière, plusieurs demandeurs réclament les mêmes terres. *A contrario*, les problèmes sont moins "aigus" quand l'ancienne LPG est démantelée. Les terres disponibles sont accessibles dans le cadre de modalité à l'œuvre dans les pays d'Europe occidentale.

Au-delà de la création d'un marché foncier libre, la Loi d'adaptation de l'agriculture est avant tout un instrument politique mis en place par le gouvernement fédéral. Avec la réunification, la politique agricole ouest-allemande vise à promouvoir le modèle de la petite exploitation familiale. Le pouvoir cherche à favoriser cette structure sur l'ensemble du territoire de l'ex-RDA. La promotion de la propriété individuelle participe d'un transfert de valeurs défendues par le régime ouest-allemand depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Dans un article, à publier, j'ai pu montrer comment cette tentative se manifeste à une échelle locale et comment elle se heurte à un héritage culturel spécifique

L'examen de la littérature laisse apparaître deux lacunes majeures. Tout d'abord, d'un point de vue synchronique, chacune des périodes historiques est envisagée sous un angle exclusivement politique ou juridique. Les textes décrivant et analysant le problème foncier durant la réforme agraire, la collectivisation ou la privatisation laissent de côté les pratiques d'adaptation ou de "contournement" des agriculteurs. Ainsi, ce que M. Musil nomme les "chevauchements d'intérêt" est systématiquement occulté. Il convient d'examiner de plus près les systèmes d'obligation et de bénéfice, le jeu subtil des relations réciproques entre les pratiques sociales, les textes de loi et les contextes historiques. Ensuite, d'un point de vue diachronique, les textes laissent de côté ce que M. C. Pingaud appelle la « généalogie des terres ». Il est impossible, à la lecture des écrits en sciences sociales en ex-RDA depuis une cinquantaine d'années, de connaître, à partir d'exemples locaux, l'origine des terres et les modalités de leur transmission. Dans son ouvrage "Paysans en Bourgogne, les gens de Minot" [1978], M. C. Pingaud souligne l'intérêt scientifique d'une telle approche. Elle met en évidence les traits majeurs de l'agriculture : l'importance des bouleversements du système de production au cours des quarante dernières années et le rôle prépondérant de la structure familiale dans la conduite et la reproduction de l'exploitation. Ces deux aspects ne se réduisent pas à l'échelle d'un village de Bourgogne, ils valent sans aucun doute pour l'ensemble de l'agriculture européenne. Dans ce secteur d'activité, « les structures économiques ne sont que très partiellement capitalistes, le fonctionnement des entreprises y restant étroitement lié aux investissements familiaux, qu'il s'agisse des moyens techniques de la production du travail ou de l'appropriation du fond » [M. C. PINGAUD 1978, p. 10]. Pour des raisons idéologiques et politiques, l'étude des relations entre la possession de la terre et le jeu des alliances familiales manque à la connaissance des sociétés rurales d'Europe centrale et orientale.

Des pratiques parallèles

L'évolution des structures foncières durant les soixante dernières années a fait l'objet d'une étude de terrain. J'ai réalisé cette recherche sur le territoire d'une ancienne *Kooperation* qui s'est restructurée en 1990 en une coopérative agréée exploitant sensiblement les mêmes surfaces¹. Une rapide présentation des lieux s'impose.

À la veille de la chute du mur de Berlin, la *Kooperation Kogel* emploie 390 personnes, cultive 2 500 hectares et élève, en hors-sol, un cheptel de 1 600 bovins et 5 100 porcins. Elle englobe les territoires agricoles de quatre communes (Kogel, 450 habitants, Satow, 210 habitants, Rogeez, 300 habitants, Zislow et le hameau de Suckow, 130 habitants) de la Mecklenburger Seenplatte (zone des lacs, au sud de la région de Mecklembourg-Poméranie occidentale). Les villages sont distants de trois à six kilomètres au maximum les uns des autres. Ces données permettent de classer l'exploitation parmi les "petites" du genre. Des surfaces agricoles de plus de 5 000 hectares et des distances entre les lieux de résidence dépassant les dix kilomètres sont courantes dans la région.

¹ Les *Kooperation* sont des exploitations de grande taille mises en place par l'État est-allemand à partir de 1970. Cette création constitue un des éléments essentiels de l'industrialisation de l'agriculture en ex-RDA. Les *Kooperation* regroupent en une structure unique différentes LPG voisines et englobent les productions végétales et animales. Elles représentent la forme la plus achevée du collectivisme.

Le choix de cette échelle d'analyse permet l'étude des processus d'association et de différenciation villageoises. Des communes, d'histoire et de peuplement différents, se trouvent liées pour un temps à un projet commun de développement agricole.

Avant de développer les choix de restructuration opérés en 1990, il convient de présenter la chronologie des structures foncières des six dernières décennies. Cela permet de saisir les comportements actuels des propriétaires et la portée de l'héritage culturel dans le processus de privatisation des exploitations.

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, les terres agricoles et forestières des communes de Satow et de Kogel appartiennent au comte von Flotow. Le village de Rogeez compte un propriétaire d'un domaine de 130 hectares et 32 paysans possédant en moyenne une vingtaine d'hectares. À Zislow, onze paysans exploitent des fermes d'une quarantaine d'hectares et un gros propriétaire, 600 hectares, est présent dans le hameau voisin de Suckow. Trois types de propriété nettement différenciées sont donc recensées : des domaines, des fermes de moyenne importance et de petites exploitations. Si deux types cohabitent à Rogeez, les spécificités foncières sont très marquées en ce qui concernent les autres villages : les domaines se répartissent à Kogel, Satow et Suckow, les exploitations individuelles se concentrent à Zislow.

Lors de la réforme agraire, les domaines sont démantelés et les terres cultivables divisées en parcelles de 10 à 12 hectares. Les espaces forestiers sont gérés par un organisme collectif. À Kogel et à Satow, 155 nouveaux agriculteurs prennent possession des lieux. Ce sont d'anciens ouvriers des domaines ou des réfugiés en provenance des anciens territoires allemands d'Europe centrale et orientale. 43 agriculteurs s'installent à Rogeez, 47 à Zislow et Suckow. Sur l'ensemble du territoire étudié, 245 nouveaux propriétaires cohabitent avec les anciens paysans présents avant-guerres. Ces derniers se différencient par leurs équipements et la valeur élevée de leurs fermes. Les nouveaux paysans sont en proie à des difficultés structurelles et financières énormes. Ils manquent de matériel agricole. Ne pouvant investir faute de réserves monétaires, ils font appel à une structure de soutien, le VdgB (*Vereinigung der gegenseitigen Bauernhilfe*, Association mutuelle d'aide aux paysans), mise en place dans chaque commune par l'administration militaire soviétique en Allemagne. Ainsi, au système dualiste propriété domaniale/propriété familiale d'avant-guerre succède une agriculture à "deux vitesses". D'un côté, des fermiers relativement aisés poursuivent, malgré les vicissitudes de l'histoire, une activité traditionnelle. De l'autre, une paysannerie, nouvellement transplantée de la condition de salarié à celle de chef d'entreprise ou nouvellement déplacée d'une région à une autre, tente de s'adapter. Cette situation minimise la portée "démocratique" de la réforme agraire. Les surfaces distribuées ne permettent pas un réel développement économique des exploitations. Cet aspect vaut pour la plupart des pays d'Europe centrale et orientale qui ont fait l'objet, dans les années 1930 ou après la Seconde Guerre mondiale, d'une réforme des structures foncières. Examinant la portée de ces réformes, M. Drain [1992-1993] fait le constat suivant : « Fréquemment, la propriété paysanne était émietlée en lots minuscules dont les bénéficiaires étaient contraints de s'employer sur les grands domaines pour compléter leurs ressources. Les réformes agraires eurent même parfois pour effet d'accentuer encore cette division, notamment en Bulgarie, en Hongrie et en Tchécoslovaquie » [DRAIN 1992-1993: 164]. À l'exception peut-être des Pays baltes, où les expropriations s'accompagnent de remboursements, en Lituanie par exemple, les réformes créent des micro-exploitations sans réelle indépendance économique ou technique. Dans le cas de l'ex-RDA, la situation de dépendance entraîne des conflits entre les anciens et les nouveaux agriculteurs. Aujourd'hui encore, lors d'entretiens portant sur l'histoire locale, les personnes âgées signalent les différenciations particulières à cette période. Les descendants de réfugiés ou d'ouvriers agricoles rappellent les difficultés du métier, les enfants d'anciens paysans signalent les pressions exercées par le pouvoir d'alors. L'ancienne localisation villageoise des groupes sociaux est également l'occasion d'un discours sur les "mentalités" : les habitants de Rogeez et de Zislow sont désignés par ceux de Kogel et de Satow comme des gens à "l'esprit indépendant" et "peu enclins à la solidarité".

Avec la création des premières LPG, de nouvelles structures, d'inspiration marxiste, voient le jour. En février 1952, 11 agriculteurs de Zislow fondent une LPG de type III.² Six paysans de Rogeez font de même en décembre. En février de l'année suivante, dix paysans se regroupent à Satow. Ce n'est que deux ans plus tard, en juin 1955, qu'une LPG voit le jour à Kogel. Les créations se multiplient jusqu'en 1960, année où le régime est-allemand impose la collectivisation forcée des terres. À cette date, on compte deux ou trois LPG par village. Cette chronologie montre que la mise en place des

² Trois types de coopératives sont créés entre 1952 et 1960. Dans les LPG de type I, les agriculteurs mettent en commun les terres labourables. Dans celles de type II, ils regroupent les terres labourables, l'outillage et le bétail. Le type III représente le stade le plus achevé de la collectivisation : l'agriculteur remet tous ses biens à la LPG, il ne conserve éventuellement qu'un demi-hectare de terre, 2 vaches, 5 moutons et la volaille. À partir de 1960, la majorité des fermes à statut coopératif est de type III.

LPG est progressive. De plus, elle est l'œuvre d'une minorité d'agriculteurs. Elle modifie cependant radicalement les relations sociales dans le milieu rural. En effet, le gouvernement, par le biais de mesures techniques ou financières, favorise les LPG. Des agronomes apportent leurs conseils et assurent la formation des coopérateurs. Les centres de location de machines (*Maschinen Ausleih Stationen*) prêtent leur matériel à des tarifs préférentiels. L'outillage et les terres des anciennes entreprises municipales (*Ortlicher landwirtschaftlichen Betrieb*), gérantes des exploitations abandonnées entre 1945 et 1952, sont intégralement transférés aux LPG. La commercialisation des productions est encadrée par l'État, qui taxe durement les excédents des entreprises individuelles. Cet ensemble de dispositions crée des conflits entre les agriculteurs indépendants, s'estimant lésés, et les coopérateurs devenus des militants actifs de la socialisation des campagnes.

La période allant de 1960 à 1989 voit le passage de l'agriculture est-allemande à des méthodes de type industriel. Les bouleversements techniques et les changements dans l'organisation du travail modifient le rapport de l'agriculteur à la terre. En juin 1971, les LPG de Kogel, Satow, Rogeez et Zislow/Suckow s'unissent au sein d'un organisme unique, la *Kooperation Kogel*. La coopérative emploie alors 300 personnes. Afin d'augmenter le potentiel agronomique de la nouvelle structure, l'arrondissement de Neubrandenburg lance un projet de production horticole. L'exploitation procède à la construction de 9 000 m² de serres et d'une chaufferie de grande taille. Cette réalisation assure un emploi à une centaine de personnes, en majorité des femmes. Les autres secteurs de la coopérative (culture, élevage) sont pris en charge par des brigades spécialisées. La brigade est officiellement définie comme un « collectif de travailleurs qui œuvrent en camarades selon le principe socialiste de l'aide réciproque et du soutien mutuel, et qui remplit collectivement, sous la direction du brigadier, une tâche de production (...) selon un contrat et avec un règlement spécifique » [*Wörterbuch der Ökonomie des Sozialismus* 1973]. La coopérative de Kogel compte alors 21 brigades affectées à des tâches spécialisées. La répartition s'élabore ainsi : production végétale (préparation du sol, céréales, plantes sarclées), production animale (bovins, porcins, fourrages), production horticole (culture, commercialisation), secteurs non agricoles (administration, mécanisation, irrigation, maçonnerie, entretien, services). Chacune de ces brigades compte entre 20 et 30 employés. Cette spécialisation extrême du travail n'est pas sans conséquence sur le statut du foncier. En effet, progressivement, les agriculteurs interrogés reconnaissent avoir opéré une distinction entre leurs terres apportées à la coopérative et leur lopin individuel. Les parcelles collectivisées entrent dans le cadre de ce qu'ils appellent "l'économie agricole" (*Landwirtschaft*), qui s'oppose à "l'économie domestique" (*Hauswirtschaft*), pratique exercée à l'échelle de la micro-exploitation. Le secteur individuel apporte sur le marché des produits spécifiques difficilement rentables à l'échelle de la coopérative (le miel, la laine, les œufs, les volailles) ou venant en complément du secteur industrialisé (la viande de porc, la viande bovine). Des données chiffrées de 1988 signalent l'importance de cette pratique : 150 coopérateurs livrent cette année-là 1 410 quintaux de viande de porc, 210 quintaux de viande bovine, 70 quintaux de viande de volaille, 356 000 œufs, 296 kilogrammes de laine et 3,8 quintaux de miel. Un employé résume ainsi les avantages tirés : « Pendant la période socialiste, on nous achetait un porc 1 000 M et un bœuf 5 000 M; la commercialisation des produits était effectuée par l'intermédiaire de la *Kooperation*. Depuis les privatisations, un porc en fin d'engraissement est acheté 225 DM, un veau de 8 jours 30 DM et un bovin en fin d'engraissement 1 300 DM. Le secteur privé marchait mieux durant l'époque socialiste. » La journée de travail du coopérateur se partage entre l'activité à l'exploitation collectivisée, proche des conditions du salarié, et l'activité au domicile, semblable à celle d'un petit paysan. Ce changement dans l'exercice du métier modifie son rapport au patrimoine foncier. Les terres remises à la LPG dans les années cinquante deviennent de plus en plus "impersonnelles". Les droits d'usage et de transmission favorisent le collectif. L'agriculteur ne perçoit plus de rentes foncières. La valeur de la terre collectivisée se déprécie. Au contraire, le lopin apporte un supplément de revenus. Ce phénomène aboutit à faire de la coopérative un "propriétaire symbolique".

Le 30 juin 1990, après un vote majoritaire des adhérents, l'ancienne *Kooperation* se restructure en une coopérative agréée, l'*Agrarunion Kogel*. Elle cultive aujourd'hui 1 923 hectares : 1 093 hectares sont loués à des propriétaires privés, 833 hectares à la BVVG (*Bodenverwertungs und Verwaltungsgesellschaft*, Société d'administration et de mise en valeur des terres)³ et 25 hectares à l'Église ; 37 hectares appartiennent à l'exploitation. Les propriétaires privés sont au nombre de 113, répartis sur les quatre communes (40 à Kogel, 36 à Rogeez, 31 à Satow et 6 à Zislow). Ils ont contracté avec l'*Agrarunion* des

³ Créée fin 1992, cette société prend en charge la privatisation des terres agricoles et des bois et forêts expropriés ou abandonnés entre 1945 et 1989. Les superficies administrées étaient estimées, en 1992, à environ 2 millions d'hectares.

baux de douze ans. La faible superficie des propriétés, une moyenne de 9 hectares, a sans aucun doute déterminé le choix des anciens coopérateurs. La reprise d'une exploitation à titre individuel nécessite plus de 30 hectares de terres cultivables. Néanmoins, parallèlement à la coopérative agréée se sont créées cinq exploitations individuelles. Deux, sises à Satow, sont spécialisées dans la culture et valorisent 30 et 40 hectares. Elles sont dirigées par d'anciens employés de la LPG. Une troisième s'est constituée à Rogeez. Elle appartient à un Allemand de l'ouest qui gère un cheptel de 40 vaches laitières. Les bêtes sont parquées en stabulation. Le fermier ne cultive aucune terre; il s'approvisionne auprès de la coopérative pour la litière et l'alimentation du bétail. Une entreprise maraîchère et horticole loue à l'*Agrarunion* les anciennes serres et une dizaine d'hectares en plein champ, le tout sur le territoire de la commune de Kogel. Enfin, un centre hippique d'une centaine d'équidés a repris les bâtiments d'élevage et les pâtures de l'ancienne LPG de Zislow. L'activité entre dans le cadre des projets municipaux de développement touristique. La position géographique du village en bordure d'un grand lac assure la présence de nombreux vacanciers. Ce bilan, rapidement dressé, des formes locales de restructuration agraire montre la faible implantation de l'entreprise individuelle. À l'instar de la région de Mecklembourg-Poméranie occidentale, où 81,6% des terres sont gérées par des exploitants réunis en société ou en coopérative, la constitution de petites fermes familiales reste un phénomène marginal.

L'examen de l'évolution du statut de la propriété, mené à une échelle locale, relativise certaines "idées reçues". Contrairement à une vision commune du monde rural est-allemand, les structures d'exploitation du sol ne sont pas homogènes et uniformes. On observe plutôt, à chaque étape du développement agricole des villages étudiés, une coexistence de systèmes fonciers parallèles : grand domaine/petite ferme avant la Seconde Guerre mondiale, anciennes ou nouvelles exploitations au temps de la réforme agraire, fermes individuelles ou collectives entre 1952 et 1960, coopérative/lopin domestique durant la collectivisation, sociétés de personnes/exploitations familiales aujourd'hui. Ces différenciations s'observent à l'échelle du village. Cela infirme du même coup l'autre image, tenace, d'une campagne uniformément socialisée du nord au sud et de l'est à l'ouest de l'ex-RDA. Dans le domaine agricole, la période collectiviste a certainement plus modifié les techniques de production que le statut de la propriété, laissant par là la voie ouverte à des stratégies, individuelles ou familiales, d'appropriation de la terre.

Des trajets différents

Je vais illustrer ces stratégies possibles à travers les trajectoires sociales d'agriculteurs de l'ancienne *Kooperation*. Les deux exemples choisis mettent en scène d'anciens agriculteurs du village de Zislow, présents avant la Seconde Guerre mondiale, et le fils d'un ancien ouvrier du domaine de Kogel ayant accédé à la propriété lors de la réforme agraire⁴. Cette présentation est loin de rendre compte de la totalité des pratiques locales en matière de gestion du foncier. Elle vaut pour les différences, voire les oppositions, qu'elle signale dans la valeur sociale attribuée à la terre par des individus ou des groupes.

Comme il a été précisé dans le chapitre précédent, une première LPG a vu le jour à Zislow. Au regard des spécificités villageoises héritées des années 1930, les premiers coopérateurs dans la région sont donc d'anciens paysans relativement aisés. Leurs exploitations couvrent en moyenne une surface de quarante hectares, ce qui est important dans le Mecklembourg pour des fermes non domaniales. Un registre, datant du 26 mai 1954, deux ans après la fondation, révèle des informations sur la composition de la LPG "*Patriot*" de Zislow. La coopérative compte alors 13 membres, trois couples et sept personnes seules. Le nombre de titres de propriété mis en commun est de sept, certains adhérents étant inscrit sous la rubrique "employé". Ce sont les ouvriers agricoles des propriétaires-coopérateurs. Sur les sept propriétaires, six sont d'anciens paysans présents à Zislow avant la Seconde Guerre mondiale. Une seule de ces anciennes fermes est inférieure à 20 hectares. Seul le président de la LPG est un nouveau paysan qui a reçu 11,48 hectares lors de la réforme agraire. Il est également l'unique affilié à un parti politique, ce qui explique sa position dirigeante. Il faut noter l'importance des apports de terre de la part des anciens paysans locaux : 320 hectares sur les 330 hectares exploités par la LPG.

⁴ Au stade actuel de ma recherche, j'envisage de constituer un corpus d'histoires de vie auprès d'agriculteurs suivants :

- bénéficiaires de la réforme agraire (les discours des réfugiés feront l'objet d'une attention particulière; ils durent supporter, en tant que déracinés, l'organisation d'un espace dont ils n'avaient pas obligatoirement les grilles de lecture),
- membres de familles ayant adopté des stratégies différenciées d'entrée dans le collectivisme,
- porteurs de projets locaux, passés et récents, de développement,
- nouveaux repreneurs d'exploitation.

L'intérêt de ce groupe social pour la coopérative est d'autant plus remarquable que le régime est-allemand n'a pas encore, en 1954, lancé son programme de "collectivisation forcée". Certes, nous l'avons vu, les moyens de pression ne manquent pas, mais l'on peut admettre que les mises en commun de terre, de matériel et de bâtiments se font sur la base du volontariat. En fait, la majorité des agriculteurs de ce village réalisent la nécessité de se regrouper afin de tirer profit des avantages accordés aux LPG. Pour ces anciens paysans, la création d'une coopérative participe de la volonté d'accroître un potentiel agronomique déjà élevé avant la Seconde Guerre mondiale. Un bilan d'exploitation, publié début 1954, fait état de l'augmentation des rendements de 20% par rapport à 1953. Deux facteurs expliquent ce résultat : la signature d'un contrat de priorité avec la station de prêt de machine et la liaison accrue entre la production fourragère et l'élevage. Le premier axe permet aux adhérents de choisir plus aisément les dates de semis ou de récolte. La moisson ou le stockage de la paille, par exemple, peuvent être mis à mal par des conditions météorologiques défavorables. Le prêt des moissonneuses-batteuses ou des lieuses à des dates décidées par les agriculteurs de la LPG avantage ces derniers par rapport aux paysans individuels. Le second axe a pour objectif de rationaliser la production fourragère. Le regroupement des activités de culture et d'élevage au sein d'une même entreprise facilite l'augmentation du cheptel. Dans une petite exploitation familiale, le nombre de têtes de bétail est limité par le stock de pâtures disponibles. De plus, le paysan cherche à réduire le recours à des achats extérieurs. Le regroupement des productions végétales et animales, tel qu'il s'est effectué dans les LPG, développe l'autonomie financière de l'exploitation.

Le phénomène de création des LPG par d'anciens exploitants "traditionnels" infirme la vision occidentale du paysan individualiste et hostile à toute forme de coopération. Les choix d'association obéissent à une logique d'enrichissement. À l'échelle individuelle ou familiale, les agriculteurs s'assurent, par le biais de la LPG, la possibilité d'une reproduction de leur outil de travail. Cependant, les motivations économiques n'expliquent pas à elles seules les décisions des agriculteurs. L'exemple suivant montre que la recherche d'une promotion sociale peut passer par une utilisation spécifique d'un bien foncier.

Hans W., 62 ans, est le fils d'un ancien ouvrier agricole du domaine de Kogel. Son père reçoit, lors de la réforme agraire, une propriété de 7,57 hectares. Il intègre la LPG en 1958. À cette époque, Hans a 24 ans. Il suit une formation de technicien en irrigation parallèlement à son emploi dans la coopérative. Il participe activement au développement de la LPG et organise, au sein d'une brigade spécialisée, la planification et l'installation d'un système d'arrosage en plein champ. Marié depuis 1957 à une femme originaire du même village que sa mère, en Thuringe, il cohabite avec ses parents dans un petit appartement de l'immeuble collectif de Kogel. En 1963, les parents de Hans négocient, avec la LPG, la possibilité d'échanger la terre reçue à la réforme agraire contre un terrain constructible, au bout du village. L'accord se réalise. La famille abandonne ses parcelles à la LPG; celle-ci lui remet un terrain d'environ 3 000 m² et surtout réalise, par l'intermédiaire de ses équipes de maçonnerie, de plomberie et d'électricité, la construction d'une maison d'habitation. Après la chute du mur, Hans rachète le bâti, considéré comme un "bien du peuple", à un prix très avantageux. Le terrain, par contre, lui appartient depuis 1963. Hans estime avoir réalisé une bonne opération. Il préfère posséder aujourd'hui une maison individuelle, qu'il ne pourrait pas s'acheter au regard de sa retraite, à des hectares de terre agricole lui rapportant une maigre rente. L'exemple de Hans ne représente pas un cas isolé. Les pratiques d'échange et de remise de terre à la LPG sont fréquentes. De nombreux héritiers de la réforme agraire monnaient, en quelque sorte, leurs parcelles contre des avantages tels qu'un logement ou une promotion sociale dans la LPG. En effet, l'abandon de l'attachement au sol est une marque de militantisme appréciée par la direction de la coopérative. Et ce d'autant plus qu'à partir des années soixante-dix les principaux dirigeants de la *Kooperation Kogel* sont des agronomes nommés par l'arrondissement, d'origine extérieure aux localités et ne possédant pas de terre. Ces nouveaux agriculteurs appliquent les programmes d'industrialisation de l'agriculture au travers de quatre objectifs : une intensification des productions (élevage en batterie, multiplication des cultures hors-sol), une planification des productions en relation avec des organismes de tutelle, une spécialisation des tâches à l'intérieur de la coopérative et un alignement des conditions de travail des agriculteurs sur celles des ouvriers de l'industrie (régularité des horaires, congés, durée de travail). L'ensemble des dispositions adoptées pour satisfaire à ces objectifs distord de toute évidence le rapport de l'agriculteur à la terre. La valorisation de ses parcelles devient pour le coopérateur un souci secondaire. Sa promotion sociale, et celle de ses enfants, passe plutôt par l'accès à des postes à responsabilité dans le cadre de la coopérative. En ce sens, l'abandon de ses terres peut participer d'une

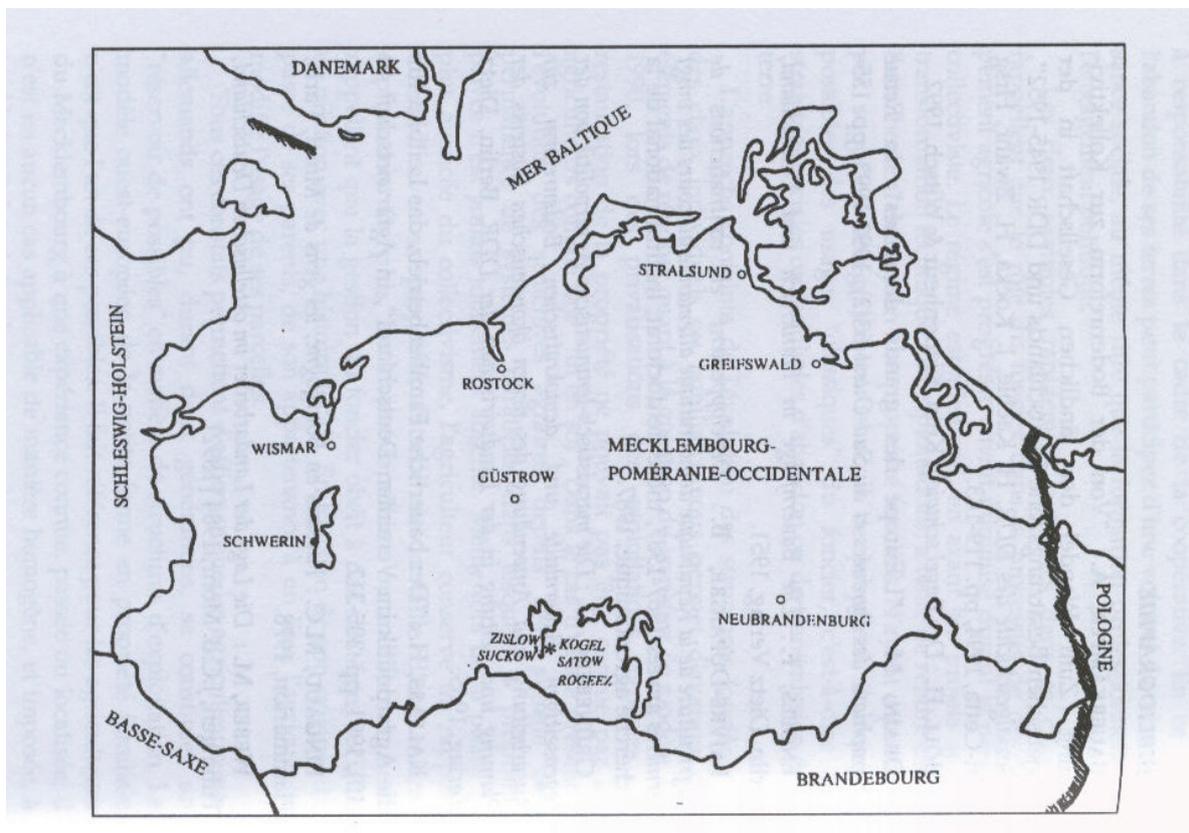
volonté de reconnaissance sociale, au même titre que la formation professionnelle ou l'engagement politique.

Les deux exemples rapidement présentés dans ce chapitre rappellent que le rôle du foncier dans le processus de développement agricole s'est progressivement minimisé durant la période collectiviste. Le régime est-allemand, en axant ses projets sur la transformation technique des exploitations, a tenté de rendre caduc l'attachement du paysan à sa propriété foncière. N'ayant cependant pas supprimé intégralement le droit de propriété, il a rendu possibles des usages "classiques" du foncier, c'est-à-dire des stratégies sociales ou familiales d'abandon ou de transmission de la terre.

L'approche conjointe de l'évolution des structures foncières et des choix individuels ou familiaux nous permet d'avancer des éléments de réponse quant à la question du transfert de modèle. En 1990, lors des privatisations des exploitations agricoles, la restauration de la propriété ne pouvait pas être conçue par les agriculteurs comme une "fin en soi". Dans le cas d'étude présenté, l'évolution des structures agraires depuis 1945 signale une permanence de systèmes parallèles dans lesquels la propriété privée n'est jamais totalement absente. Même lors de la phase la plus avancée du collectivisme, l'agriculteur conserve un rapport intéressé avec sa propriété, fût-elle de la taille d'une micro-exploitation. De plus, les trajets familiaux ou individuels nous rappellent que la gestion du foncier obéit à des stratégies sociales en relation avec une histoire locale. En fonction de son origine, du passé de ses parents, de son appartenance à un lieu, l'agriculteur modifie l'usage de ses parcelles.

Tous ces constats permettent d'affirmer que les agriculteurs est-allemands ont pu, durant deux générations, se constituer un "réservoir de possibles" en matière de structures d'exploitation. Le modèle ouest-européen de la petite ferme en propriété familiale n'est que l'un de ces possibles. Il fait référence pour les agriculteurs du Mecklembourg à une expérience connue, passée ou localisée; il n'est en aucun cas applicable de manière homogène, et imposée, à tout le territoire régional.

CARTE 1 - MECKLEMBOURG-POMERANIE OCCIDENTALE



BIBLIOGRAPHIE

BAUERKÄMPER, A. : "Von der Bodenreform zur Kollektivisierung. Zum Wandel der ländlichen Gesellschaft in der Sowjetischen Besatzungszone Deutschlands und DDR 1945-1952", in *Sozialgeschichte des DDR*, H. Kaeble, J. Kocka, H. Zwahr, Hrsg Klett-Cotta, 1994, pp. 119-143.

BÖLL, H. : *Der Engel schwieg*, Köln, Kiepenheuer & Witsch, 1992.

DRAIN, M. : "L'Europe des grands domaines", in *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* 63(2), 1992-1993, pp. 155-186.

ENGELS, F. : *Die Bauernfrage in Frankreich und Deutschland*, Berlin, Dietz Verlag, 1951.

FAIVRE-DUPAIGRE, B. : *Développement et contradictions de l'agriculture de la République démocratique allemande au cours des vingt dernières années 1967-1987*, thèse de doctorat, Institut national de la recherche agronomique, 1987.

GRÜNEBERG, G. : *Die marxistisch-leninistische Agrarpolitik von der gegenseitigen Bauernhilfe und demokratischen Bodenreform zur Ausarbeitung und Anwendung des neuen ökonomischen Systems der Planung und Leitung in der Landwirtschaft der DDR*, Berlin, Dietz Verlag, 1965.

KALFASS, H. : "Der bäuerliche Familienbetrieb, das Leitbild für die Agrarpolitik in Vereinten Deutschland", in *Agrarwirtschaft* 40 (10), 1991, pp. 305-312.

PINGAUD, M.C. : *Paysans en Bourgogne, les gens de Minot*, Paris, Flammarion, 1978.

WEBER, M. : *Die Lage der Landarbeiter im ostelbischen Deutschland*, Tübingen, J.C.B. Mohr, 1984 [1892].